

ANNEXES

Remodelage de la piste bleue existante des "Eftanis" entre Serre-Chevalier et Grand Alpe.

Commune de Saint-Chaffrey Domaine skiable de Serre chevalier

Annexe 1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact (*voir autre annexe*)

Annexe 2 - Plans de situation

Annexe 3 – Photographies du site

Annexe 4 – Plans du projet, plan cadastral

Annexe 5 – *non concerné*

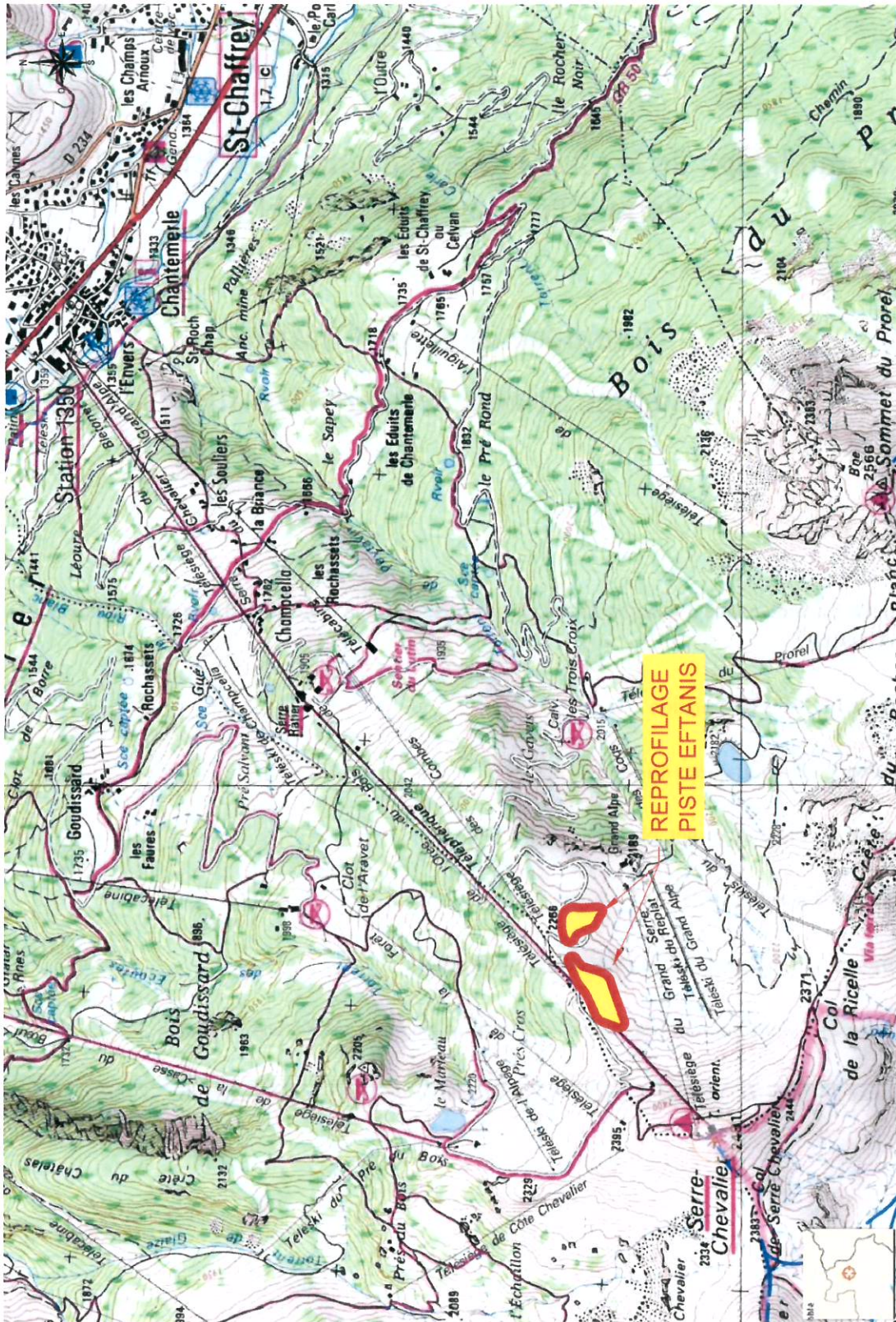
Annexe 6 - *Plan de zonage du PLU de Saint-Chaffrey*

Annexe 7 - *Localisation du site inscrit « Abords du téléphérique de Serre Ratier »*

Annexe 8 - *Note de synthèse – expertise habitats naturels, flore, faune – Agrestis - 7 juillet 2016*

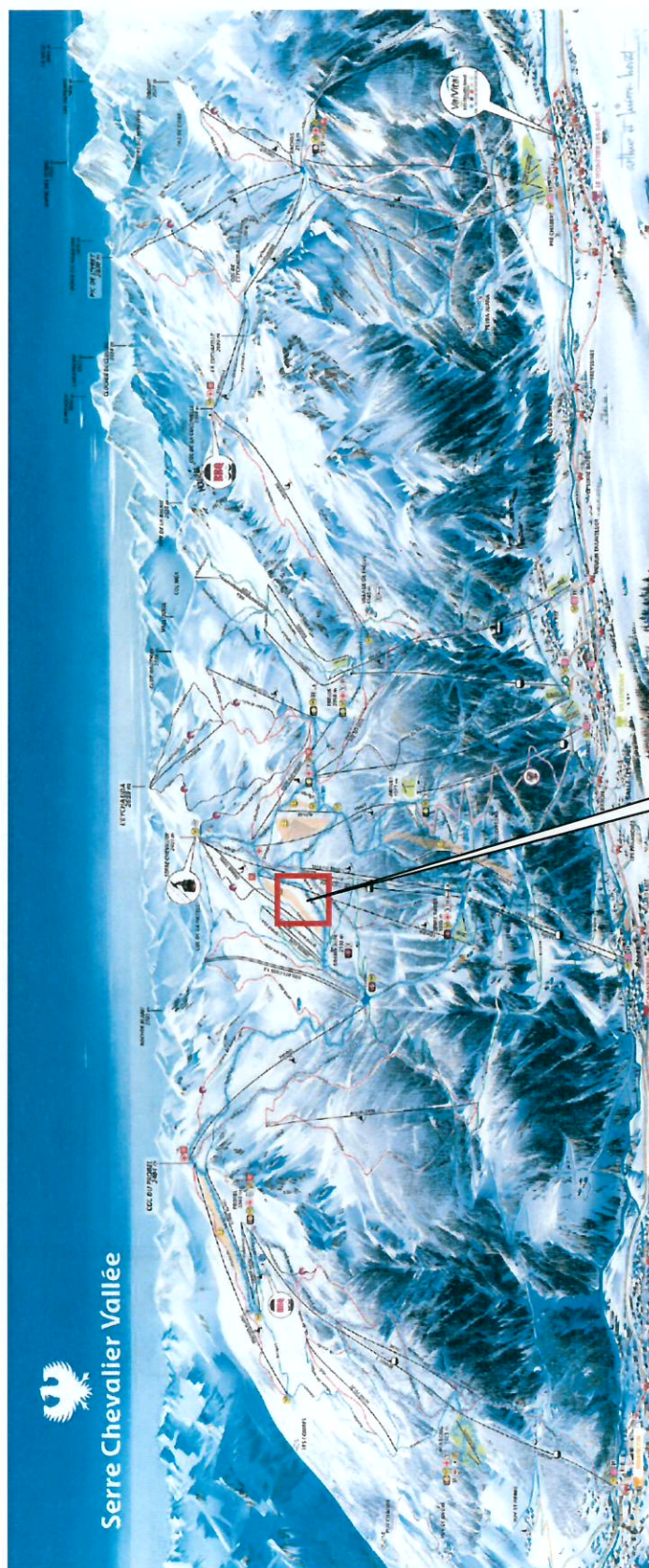
Annexe 2 – Plans de situation

Plan IGN- 1/25 000



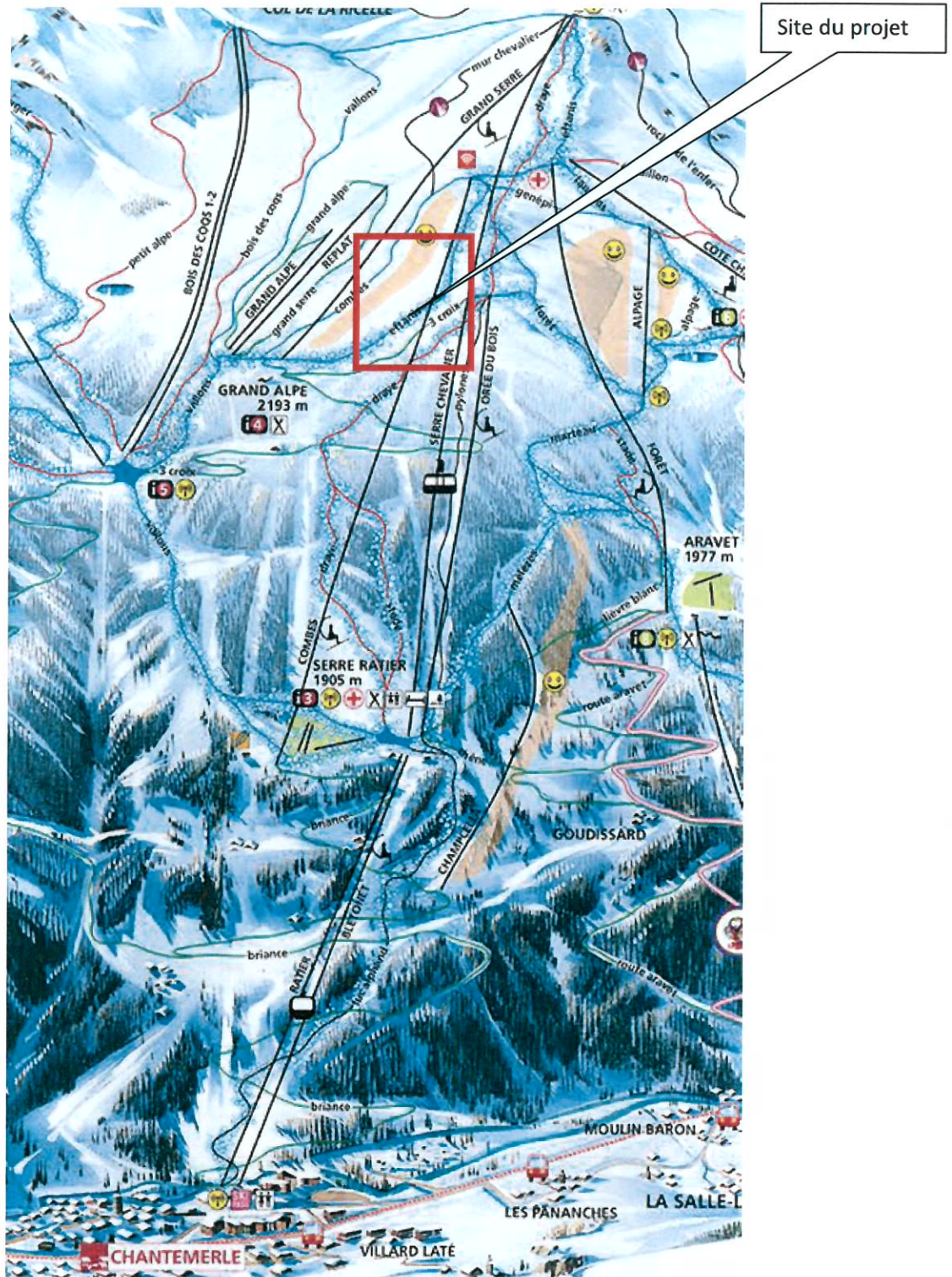
CF

Plan du domaine skiable



Site du projet

Plan du domaine skiable – zoom sur le secteur du projet



LF

Annexe 3 - Photos de l'existant



Photo : En période hivernale, piste des Eftanis depuis le TSD6 des Combes

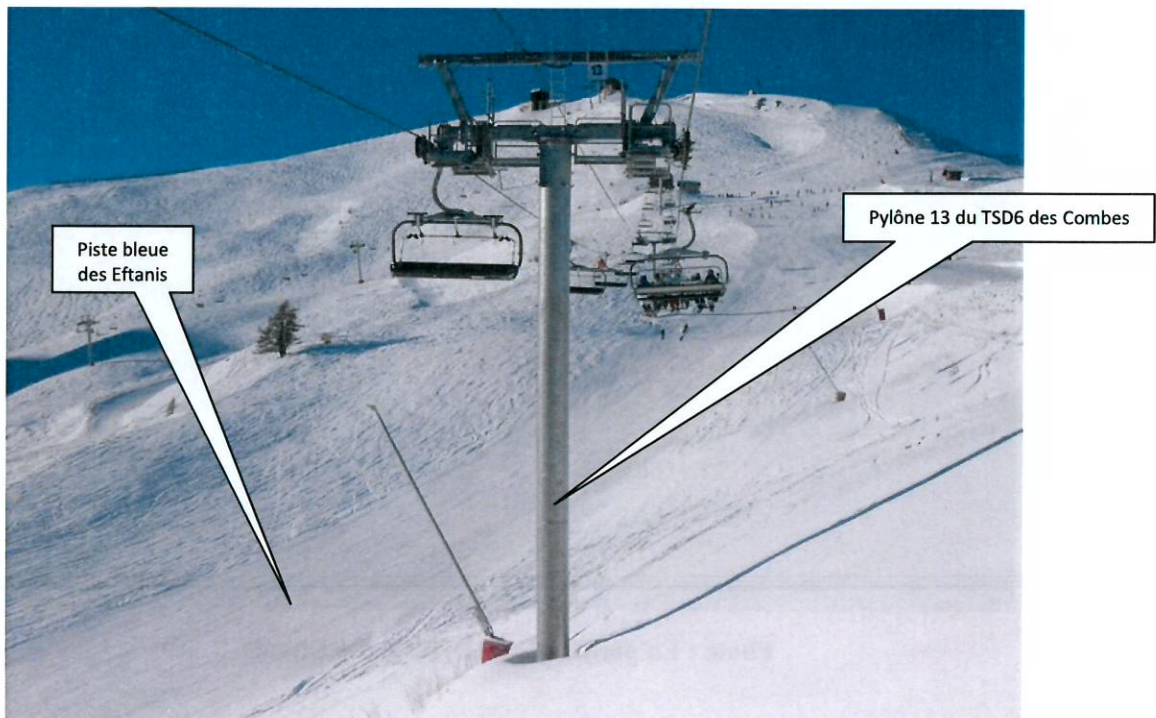


Photo : En période hivernale, piste des Eftanis depuis le TSD6 des Combes

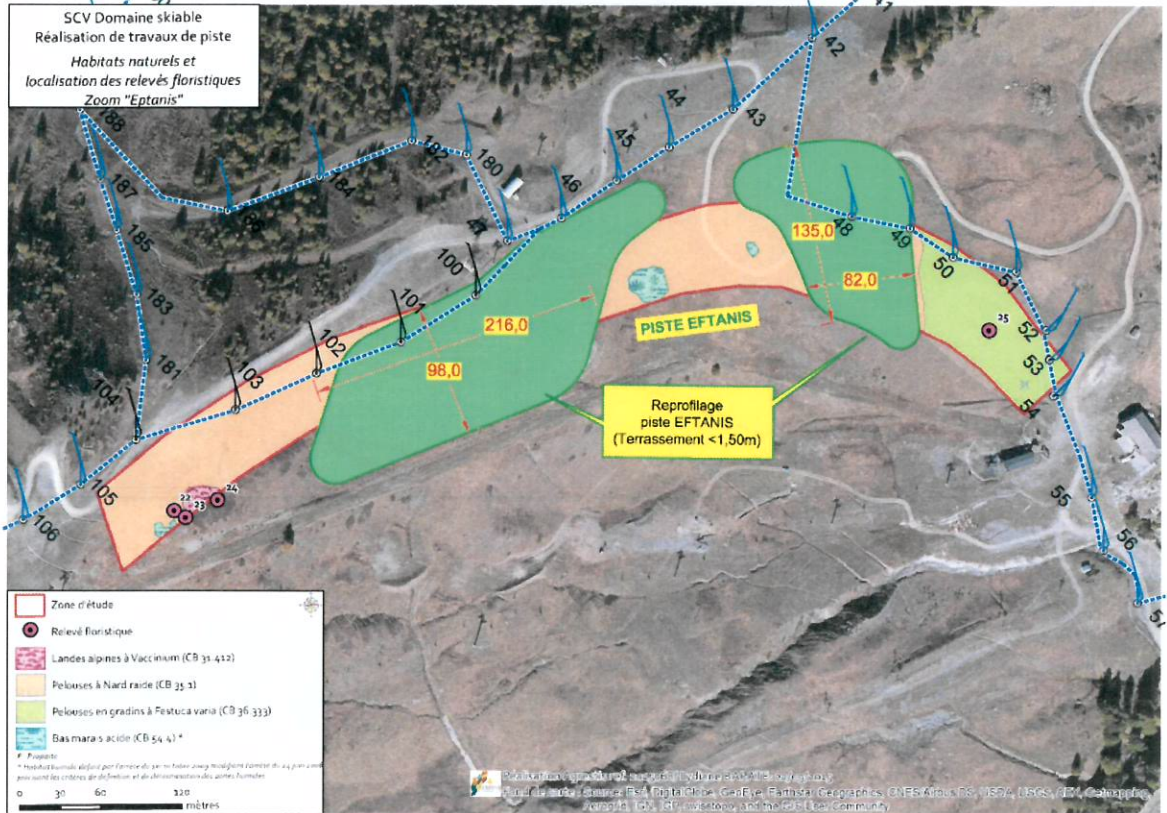
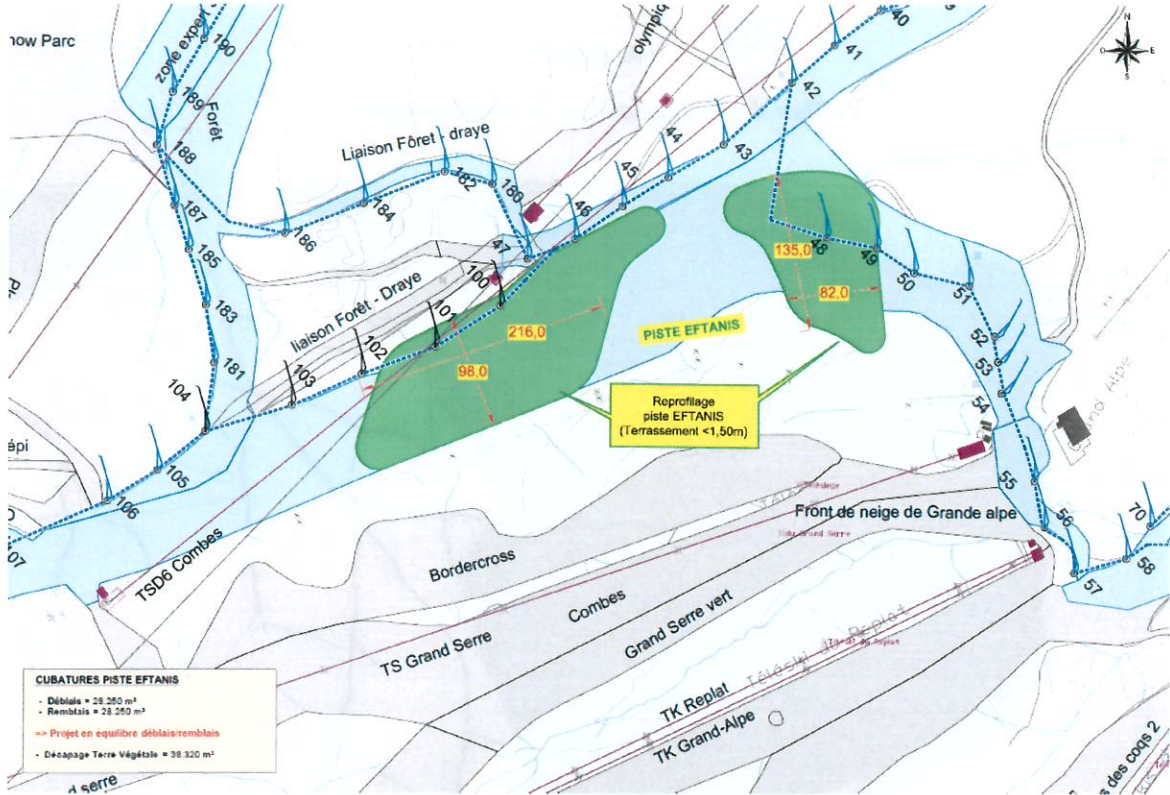


Photo : En période hivernale, piste des Eftanis depuis le TSD6 des Combes



Photo : En période estivale, piste des Eftanis

Annexe 4 Plans du projet

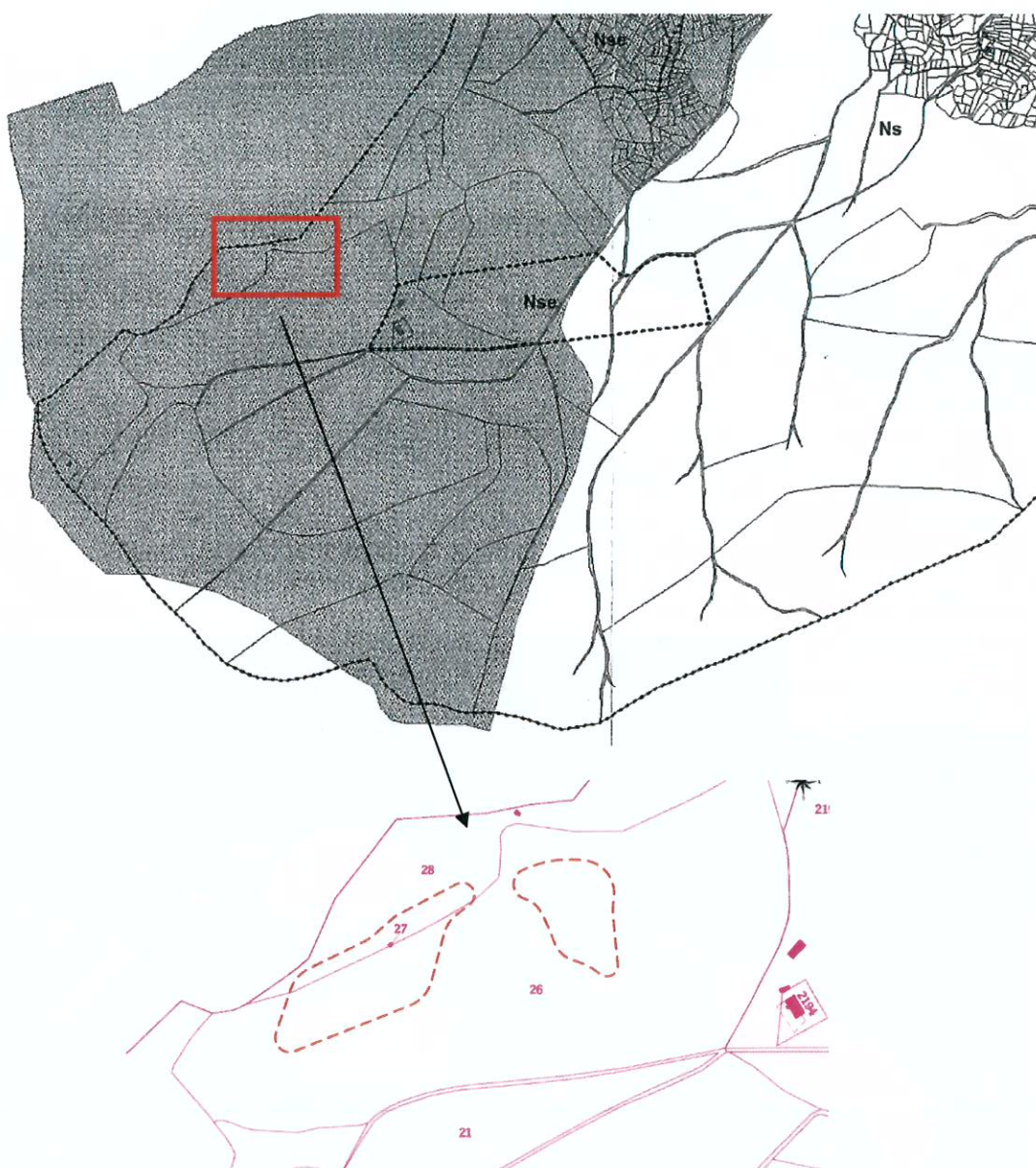


Annexe 5

NON CONCERNE

Annexe 6

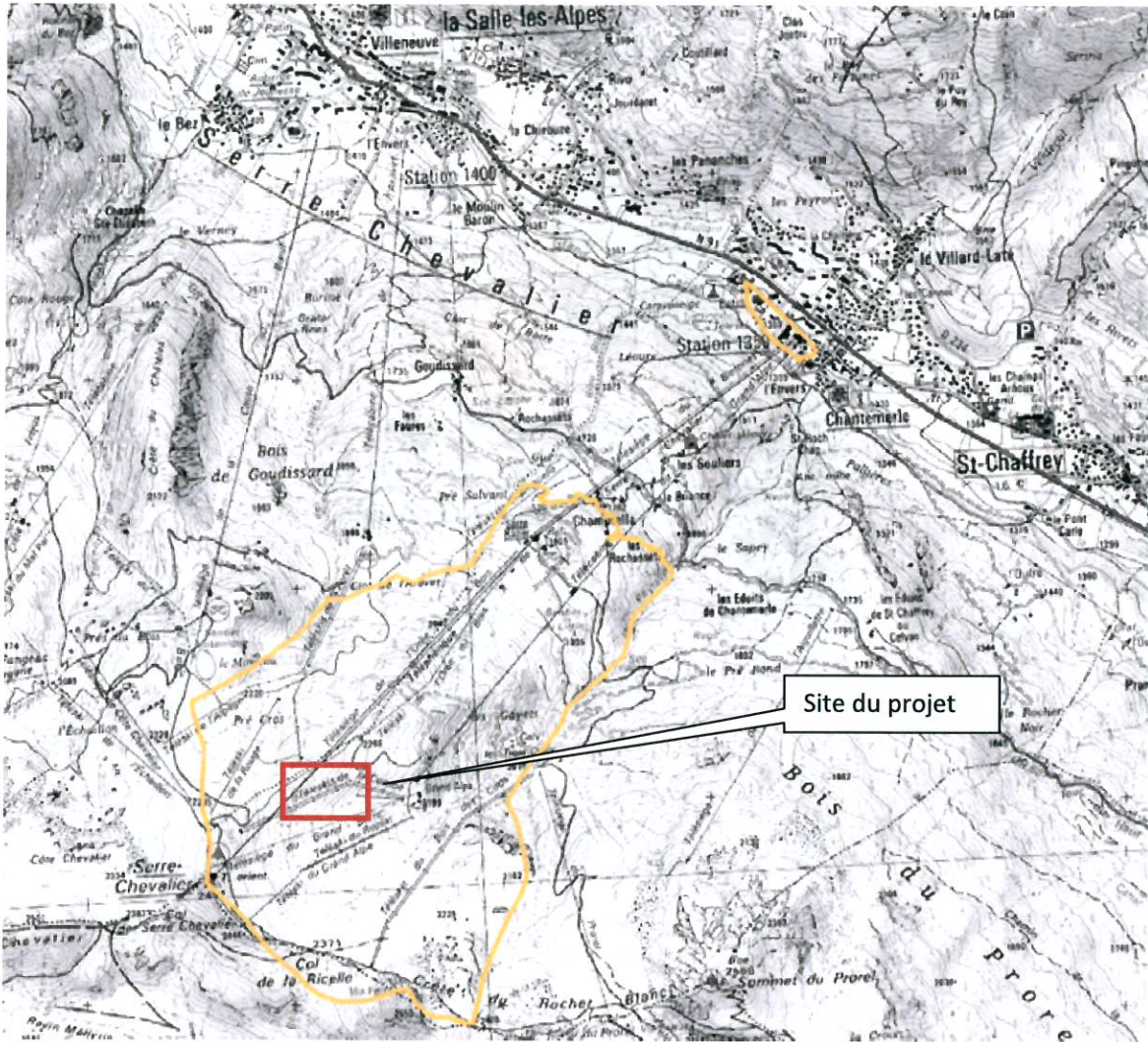
Plan de zonage du PLU de Saint-Chaffrey



Ns : zone naturelle correspondant au domaine skiable, et donc susceptible d'accueillir les équipements nécessaires aux pratiques sportives et en particulier au ski y compris la restauration d'altitude sur le domaine skiable. On trouvera également sous ce zonage des chalets d'alpages relevant d'une autorisation dérogatoire au titre de loi montagne, article L145 -1 et suivant du code de l'urbanisme ;

Annexe 7

Localisation du site inscrit « Abords du téléphérique de Serre Ratier »



Annexe 8

*Note de synthèse – expertise habitats naturels, flore, faune
Projet de réalisation de travaux sur la piste d'Eftanis*

7 juillet 2016



CF



SCV DOMAINE SKIABLE

PROJET DE REALISATION DE TRAVAUX SUR LA PISTE D'EF TANIS

NOTE DE SYNTHÈSE EXPERTISE HABITATS NATURELS, FLORE, FAUNE

7 juillet 2016

SOMMAIRE

1 - SITUATION	3
2 - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	6
2.1 - LA METHODOLOGIE D'INVENTAIRE	6
2.2 - RESULTATS DES INVENTAIRES SECTEUR EPTANIS	8
2.2.1 - Les habitats naturels	8
2.2.2 - Les amphibiens et les reptiles	11
2.2.3 - Les oiseaux	12
2.2.4 - Les mammifères	19
2.2.5 - Les insectes	19
3 - ENJEUX ECOLOGIQUES	23
4 - BIBLIOGRAPHIE	24
ANNEXES	28

LF

1 - SITUATION

Le site d'étude se localise sur le secteur de Villeneuve et Chantemerle sur la Station de Serre Chevalier, dans le département des Hautes Alpes (05).

Il est concerné par une zone humide recensée par le CEN PACA (voir carte 1).
Par ailleurs, dans un rayon de 1km autour de la zone d'étude, on peut compter 1 ZNIEFF de type 2, 1 Réserve Naturelle Régionale et 1 Réserve de Biosphère.

LA ZNIEFF DE TYPE II N°05105100 MASSIF DE MONTBRISON – CONDAMINES – VALLON DES COMBES

Quatre habitats déterminants sont présents sur le site. Il s'agit des éboulis calcaires fins, représentés notamment par des formations à Liondent des montagnes (*Leontodon montanus*) et à Bérardie laineuse (*Berardia subacaulis*), des bas-marais cryophiles d'altitude des bords de sources et suintements à Laîche des frimas (*Carex frigida*) et des ceintures péri-lacustres des lacs froids et mares d'altitude à Linaigrette de Scheuchzer (*Eriophorum scheuchzeri*).

Le site comprend cinq espèces végétales déterminantes, dont deux sont protégées au niveau national : l'Androsace de Suisse (*Androsace helvetica*) et la Bérardie laineuse (*Berardia subacaulis*).

La zone d'inventaire possède un patrimoine faunistique d'un intérêt très élevé. Les inventaires naturalistes ont permis d'y dénombrer pas moins de quarante et une espèces animales patrimoniales, dont huit espèces déterminantes comme Le Lièvre variable (*Lepus timidus*), le Vespère de Savi (*Hypsugo savii*), ou encore la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*).

LA RESERVE DE BIOSPHERE DU MONT VISO (FR6500013)

Le 28 mai 2013, ce territoire du "Mont Viso" a été reconnu comme "Réserve de biosphère transfrontalière" par l'UNESCO. Cette reconnaissance permet au territoire transfrontalier de devenir la 13ème réserve de biosphère transfrontalière au monde. Elle représente 294 000 ha, habités par 266 000 habitants, qui s'échelonnent entre 450 et 3 841 mètres d'altitude.

Lancé en 1971 par l'Unesco, le programme « Man and biosphere » encourage les recherches et programmes d'actions interdisciplinaires pour une gestion durable des ressources, qu'elles soient naturelles, économiques ou humaines.

Cette désignation, obtenue pour une durée de 10 ans, renforce la notoriété du territoire auprès du grand public. Le Mont Viso culmine à 3841 mètres d'altitude au milieu des parcs régionaux du Pô Cuneese (Italie) et du Queyras (France).

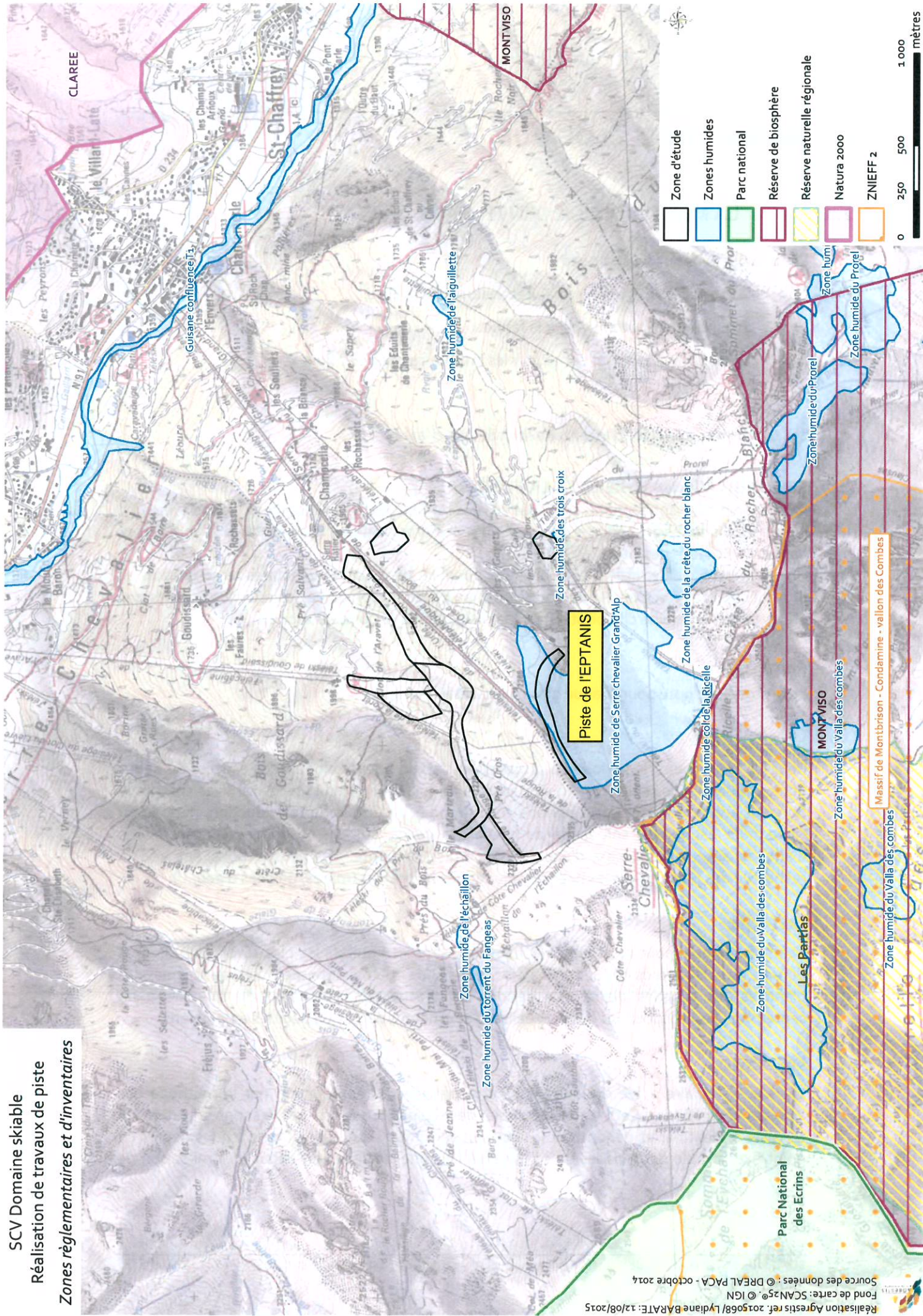
CF

LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DES PARTIAS (FR3700094)

La réserve naturelle des Partias s'étend sur 685 hectares entre 1600m et 2940m d'altitude (Cime de la Condamine). Le site recèle des milieux très variés entre rocher, éboulis et pelouses, mélézins. Une grande diversité géologique favorise la richesse en espèces animales et végétales. La réserve constitue une zone refuge importante pour l'avifaune (100 espèces d'oiseaux recensées) et particulièrement pour le Tétraz lyre (*Lyrurus tetrix*), le Lagopède alpin (*Lagopus muta*), la Perdrix bartavelle (*Alectoris graeca*), la Niverolle alpine (*Montifringilla nivalis*), l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) ou encore le Monticole de roche (*Monticola saxatilis*). Deux espèces de chauve-souris d'intérêt communautaire sont présentes : la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) et le Vespère de Savi (*Hypsugo savii*). Sur les 400 espèces végétales, plusieurs rares, protégées et/ou menacées par la cueillette sont répertoriées ; l'Ancolie des Alpes (*Aquilegia alpina*), le Scirpe nain (*Scirpus nanus*), le Jonc arctique (*Juncus arcticus*), le Lis martagon (*Lilium martagon*).

LF

SCV Domaine skiable
 Réalisation de travaux de piste
 Zones réglementaires et d'inventaires



Réalisation Agrestis ref: 201508/Lyliane BARATE: 12/08/2015
 Fond de carte: SCAN25 © IGN
 Source des données: © DREAL PACA - octobre 2014

2 - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

2.1 - LA METHODOLOGIE D'INVENTAIRE

Les prospections ont été réalisées :

- > les 16 juillet 2015 pour les habitats naturels et la flore,
- > 22 juillet et 5 août 2015 pour la faune.
- > Le 06 juillet 2016 pour compléter les inventaires faune et flore

Les différents protocoles d'inventaire sont décrits ci-après.

LES HABITATS NATURELS ET LA FLORE

La stratégie d'échantillonnage est basée sur des relevés phyto-sociologiques. Les relevés sont placés sur les zones qui apportent le maximum d'informations sur la diversité de la flore et des habitats à l'échelle des sites.

Une recherche ciblée, et la plus exhaustive possible, des espèces végétales remarquables et protégées a été effectuée. Après caractérisation phyto-sociologique, les relevés effectués ont été rattachés à un type d'habitat naturel selon la typologie Corine Biotope.

LA FAUNE

Le protocole adopté pour chaque groupe est détaillé ci-après :

Les amphibiens

Pour les amphibiens, la période de prospection s'étend pour la plupart des espèces de début mars à fin mai. Elle peut être étendue jusqu'à mi-juillet pour les espèces tardives comme le Sonneur à ventre jaune. Cette période correspond à la période de reproduction, période où l'inventaire est facilité soit grâce au chant des mâles, soit en raison des concentrations d'adultes autour des points d'eau où se déroule la ponte. Les prospections ont visé la recherche des pontes dans les habitats aquatiques favorables (mares, gouilles d'eau,...).

Les reptiles

La méthodologie pour ce groupe a consisté à visiter les habitats les plus favorables : lisières denses, murets, abords des cultures ainsi que les abris et gîtes potentiels comme les tôles, les planches, les grandes pierres. La période de prospection s'étendant de mi-mars à fin septembre, les prospections ont été réalisées aux mêmes dates que pour les amphibiens.

Les oiseaux

La richesse aviaire a été évaluée pendant la période de reproduction par la méthode des « points d'écoutes ». Cette méthodologie développée en 2014 par les parcs Nationaux consiste à identifier et dénombrer les oiseaux de toutes espèces vus ou entendus depuis un point fixe, lors de deux visites de 10 minutes chacune, réalisées en début et à mi-saison de

nidification (Mai à juillet). Les comptages sont alors effectués dans les 5 heures qui suivent la levée du jour, par conditions météo favorables.

Les points de comptage sont tirés au sort aléatoirement avec une distance minimum entre 2 points de 250 m. Pour notre étude, la première visite a été effectuée le 22 juillet et la seconde le 05 août 2015. Un dernier passage a été réalisé le 06 juillet 2016 pour compléter les données de 2015.

- > Point 7 : secteur « Eptanis »
- > Point 8 : secteur « Eptanis »

Les mammifères

Aucune prospection spécifique n'a été réalisée pour ce groupe. Toute observation de terrain directe ou indirecte (traces et d'indices de présence) réalisée lors des prospections des autres groupes a été notée. Pour les chiroptères, une attention particulière a été portée sur la présence de gîtes arboricoles potentiels.

Les insectes

Au regard des habitats de la zone d'étude comprenant essentiellement des prairies les prospections de terrain ont visé les groupes des odonates et des lépidoptères. Elles ont été réalisées par la méthode de chasse à vue.

La méthode d'échantillonnage est aléatoire sur des parcours préétablis traversant l'ensemble des habitats naturels déterminés sur le site et susceptibles d'héberger ces groupes d'insectes.

2.2 - RESULTATS DES INVENTAIRES SECTEUR EPTANIS

2.2.1 - Les habitats naturels

Note préalable : la description des habitats s'inspire largement de la typologie CORINE BIOTOPES définie comme standard européen de description hiérarchisée des milieux naturels (ENGREF, MNHN, 1997). La codification est présentée à titre indicatif sous la forme : « CB 61.11 » = typologie CORINE BIOTOPES N° 61.11.

Les habitats sont décrits dans les paragraphes ci-après. La description est accompagnée de photographies et d'une carte de localisation des habitats selon la typologie Corine Biotope.

LANDES ALPINES A VACCINIUM (CB 31.412)

Situé en amont de la piste Eptanis, ces landes sont dominées par la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*). Elle est accompagnée du Rhododendron ferrugineux (*Rhododendron ferrugineum*), de la Benoîte des montagnes (*Geum montanum*) ou encore de l'Alchémille des Alpes (*Alchemilla alpina*).

Les landes alpines à *Vaccinium* constituent **un habitat d'intérêt communautaire** dénommé «Landes alpines et boréales» codifié 4060.



Photo 1 Landes alpines a myrtille sur le secteur Eptanis

GAZONS ATLANTIQUES A NARD RAIDE ET GROUPEMENTS APPARENTES (CB 35.1)

Le Nard raide (*Nardus stricta*) domine la végétation, il est accompagné d'espèces hygrophiles comme la Laïche brune (*Carex nigra*) et le Jonc alpin (*Juncus alpinoarticulatus*).

PRAIRIES EN GRADINS A FESTUCA VARIA (CB 36.333)

En aval de la piste Eptanis, cet habitat marque la fin du Nardion. La Fétuque bigarrée en est l'espèce dominante, elle est accompagnée notamment du Nard raide (*Nardus stricta*), de la Brize intermédiaire (*Briza media*) ou encore de l'Arnica des montagnes (*Arnica montana*).

BAS MARAIS ACIDES (54.4)

Les zones de bas marais sont composées principalement de linaigrettes à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), Laîche des lièvres (*Carex leporina*), Jonc alpin (*Juncus alpinoarticulatus*), Laîche brune (*Carex nigra*) et de Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*). Elles sont accompagnées de l'habitat de sources (CB 54.1). **Cet habitat est considéré comme zone humide au titre de l'arrêté du 24 juin 2008.**



Photo 2 Bas marais au niveau de la zone d'étude

Le tableau suivant nous résume les habitats répertoriés sur la zone d'étude et les aménagements qui concernent ces habitats.


Code Corine Biotope	Intitulé	Habitat d'intérêt communautaire	Habitat de zone humide au titre de l'arrêté du 24 juin 2008
31.412	Landes alpines à Vaccinium	x	
31.87	Clairières forestières		
35.1	Gazons atlantiques à nard raide et groupements apparentés	x	
36.333	Prairies en gradins à Festuca varia		
54.4	Bas marais acides		x







Tableau 1 Principaux habitats végétaux recensés sur le site

Les habitats naturels et les zones humides précédemment décrits sont localisés sur la carte ci-après.

SCV Domaine skiable
 Réalisation de travaux de piste
 Habitats naturels et
 localisation des relevés floristiques
 Zoom "Eptanis"





-  Zone d'étude
-  Relevé floristique
-  Landes alpines à Vaccinium (CB 31.412)
-  Pelouses à Nard raide (CB 35.1)
-  Pelouses en gradins à Festuca varia (CB 36.333)
-  Bas marais acide (CB 54.4) *

P : Proportion
 * Habitat humide défini par l'arrêté du 27 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de détermination des zones humides

0 30 60 120 mètres

Réalisation Agrestis ref: 20150668 / Lydiane BARATTE: 22/09/2015
 Fond de carte : Source: Esri, DigitalGlobe, GeoEye, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Geomapping, AeroGRID, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

cf

Aucune des espèces floristiques recensées sur la zone d'étude ne justifie d'un statut de protection au niveau nationale et/ou régional et/ou départemental.

2.2.2 - Les amphibiens et les reptiles

Lors des prospections, aucune espèce d'amphibien n'a été observée. Les prairies humides de la zone sont très peu propices aux amphibiens. Ces habitats n'ont notamment qu'un faible potentiel d'accueil pour la reproduction d'espèces de ce groupe.

Concernant les reptiles, le **Lézard vivipare** répertorié sur des secteurs proches de la zone d'étude (Vallon et Mélèzes) est certainement présent sur la zone Eptanis dont les habitats sont propices. L'espèce ne semble cependant pas abondante.

Cette espèce fréquente une grande diversité de milieux mais ceux-ci, d'une manière générale, sont des habitats frais ou légèrement humides. Ainsi, l'espèce occupe préférentiellement les prairies humides, les forêts humides, les landes hygrophiles, les formations végétales hydrophiles, les tourbières acides à sphaigne, les abords de ruisseaux ou les marécages. Il apprécie également les lisières et fréquente donc les clairières, les bords de chemins forestiers ou encore les bordures de pâtures.

Les statuts de protection et de menace du Lézard vivipare sont résumés dans le tableau ci-après.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection réglementaire de portée nationale	Statut communautaire	Statut liste rouge nationale
<i>Zootaca vivipira</i>	Lézard vivipare	Arrêté du 19/11/2007 (Article 3)	Annexe IV de la directive « Habitats »	LC (préoccupation mineure)

Tableau 2 Statut de protection et de menace du Lézard vivipare

Liste rouge :

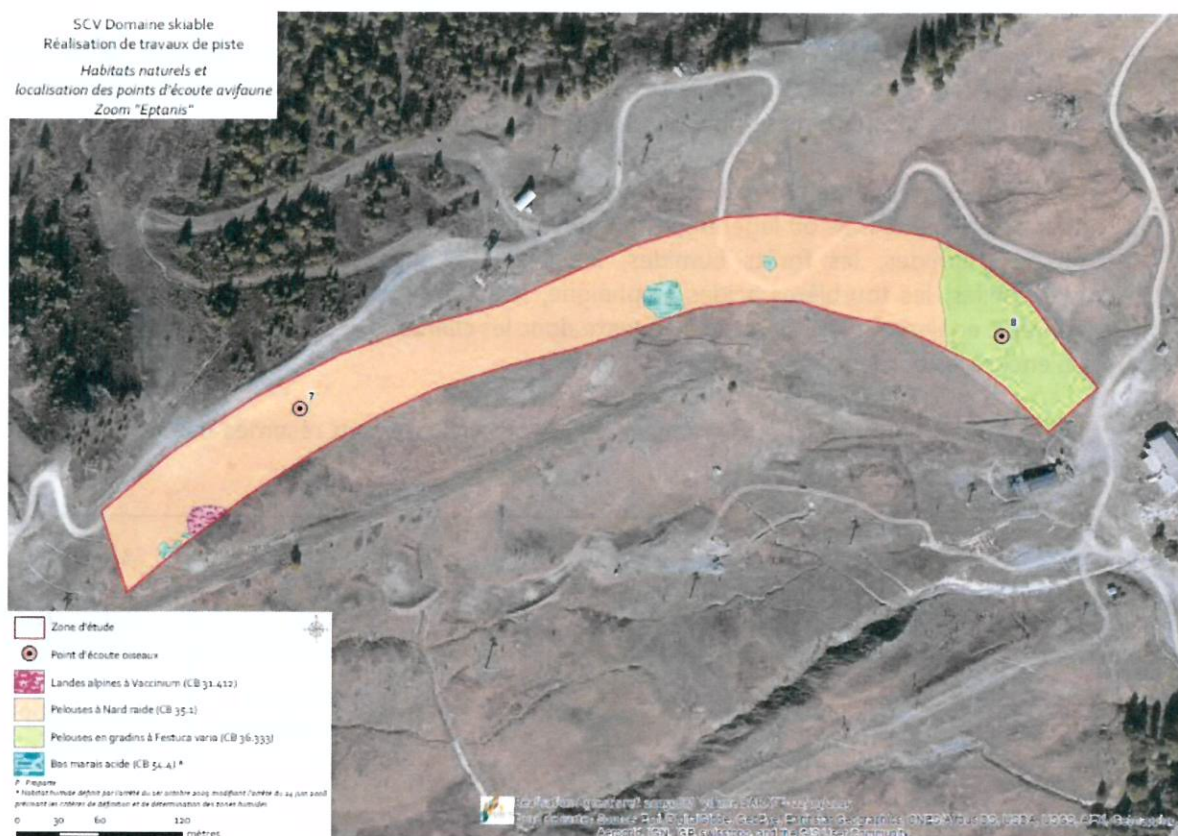
LC « Faible risque ou Préoccupation mineure »

CT

2.2.3 - Les oiseaux

Comme décrit dans la méthodologie, les comptages ont été réalisés par la méthode des points d'écoutes, au cours de deux passages, associée à des prospections aléatoires dans les différents habitats. Le résultat global est reporté sur une fiche IPA comme décrit ci-après pour chaque espèce.

Deux points ont été réalisés sur la piste Eptanis. Ils sont localisés sur les cartes ci-contre



Carte 3 Localisation du point d'écoute sur le secteur Eptanis

Le résultat de chaque comptage est exprimé en couple comme suit :

- > Un mâle chanteur, un couple, un nid occupé ou une famille : compter 1
- > Un oiseau isolé vu ou entendu craint : compter 0,5

Le tableau ci-dessous synthétise les espèces observées. Le chiffre correspond au nombre de couples nicheurs selon la méthode décrite ci-dessus. Un couple nicheur signifie qu'il niche « à proximité » du point d'écoute. En fonction de l'espèce et de sa capacité à être détectée, la distance peut être de quelques mètres à quelques centaines de mètres.

CF